



Projet pédagogique et éducatif

En raison de l'emplacement du club dans un environnement rural et des multiples installations sportives dont il est doté (courts de tennis, basket et piscine etc...) le projet sera axé sur deux pôles principaux : Le sport et la nature.

OBJECTIFS

Le sport : prendre conscience que l'activité physique et sportive est vitale, qu'elle soit pratiquée en loisirs ou en compétition.

Au travers le sport on peut s'épanouir, s'affirmer et trouver un certain équilibre physique et psychologique.

Faire découvrir des activités nouvelles et ludiques.

Proposer aux enfants des moyens humains et matériel conséquents aux activités proposées.

La nature : La découvrir à travers des jeux et activités faites à l'extérieur (l'eau, le vent, l'espace, le camp de tentes).

Développer les gestes simples du respect de l'environnement.

Le mini camp : Amener l'enfant à découvrir un séjour en collectivité dans un environnement différent de son quotidien et ainsi vivre l'éloignement de sa famille pour une courte durée (quatre nuits)

MOYENS

Le sport : Organisation d'activités découvertes et ludiques sous forme de challenges collectifs. Leur donner les moyens d'organiser et d'arbitrer des jeux et autres activités.

Respecter les besoins et les envies des enfants en respectant le temps consacré aux activités et aux temps de repos (rythme de l'enfant, activités adaptées).

A travers nos installations leur faire découvrir des activités sportives.

La nature : Organiser des jeux spécifiques extérieur, utiliser les éléments de la nature pour d'autres activités (course d'orientation, chasse au trésor)

Le mini séjour : Leur donner le goût et l'envie de vivre en collectivités en leur donnant des responsabilités sur l'installation d'un camp, de préparer et d'organiser des repas et des activités du soir.

EVALUATIONS

Lors de réunions de l'encadrement, de rencontres avec les parents, de discussions entre enfants et animateurs.

LE BAFA

Assurer la sécurité physique et morale des mineurs.

Participer au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire dans l'accueil collectif du mineur.

Maintenir une relation de qualité avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective.

Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs.

Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités.

Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

CENTRE DE LOISIRS DU TENNIS-CLUB DE PONTCHARRA

Chemin de la Turdine 694909 PONTCHARRA SUR TURDINE

www.centre-loisirs.com

Mail : tcmt69@gmail.com

Téléphone : 06.76.64.62.01



Agrément jeunesse et sport N° 6987446

REGLEMENT INTERIEUR 2017

Directeur ALSH Mr PARIS Christophe 06.76.64.62.01

Le centre de loisirs est ouvert du 06 au 29 juillet et du 15 au 29 août
Horaires d'ouvertures du lundi au jeudi 8h30 à 18h00 et vendredi 8h30 à 18h00
Accueil des enfants de 4 à 16 ans de toutes communes.
Mini-camp de tente sur le site du séjour (4 nuitées)
Soirée hebdomadaire organisée le jeudi soir avec ou sans hébergement.

Propriétaire du site SCIC3M représenté par le gérant Mr PARIS Christophe

Responsable légale de l'association tennis-Club de Pontcharra exploitant de la structure
Mme Lengagne Sandrine 06.32.21.67.84

Restauration assurée par la société PAUSE & VOUS Pontcharra 06.70.21.60.74

Assurance AXA RAIMBAULT Tarare 04.74.63.04.26

Règlement des séjours

Les séjours sont soldés en début de semaine.
Paiement par chèque, espèce et chèque vacances.

Piscine privatisée mise à disposition au centre de loisirs durant sa période de fonctionnement sous la responsabilité du surveillant de baignade
Les contrôles de l'eau sont fait par le laboratoire CERCO diligenté par jeunesse et sport et la DASS si nécessaire.

*PHOTOCOPIE DES VACCINATIONS OU FICHE SANITAIRE REMPLIE

LES ENFANTS N'ONT PAS D'ARGENT AVEC EUX DURANT LE SEJOUR. UN SYSTEME DE CARNET BAR EST MIS A DISPOSITION DES STAGIAIRES QUI SERA NOMINATIF ET REGLE EN DEBUT DE SEJOUR (11,00€)
LE TELEPHONE PORTABLE N'EST PAS AUTORISE DURANT LES ACTIVITES.

**EVITEZ LES VETEMENTS ET OBJETS DE VALEUR
(NOUS DECLINONS TOUTES RESPONSABILITES EN CAS DE VOLS)**

EN CAS DE TRAITEMENT MEDICAL L'ORDONNANCE DEVRA ETRE REMIS AU DIRECTEUR DU SEJOUR

LA DIRECTION



CONVOCATION

Votre enfant est attendu le lundi matin entre 8h00 et 9h00

Merci de vous présenter à l'adresse suivante :

CENTRE DE LOISIRS
TENNIS-CLUB de Pontcharra sur Turdine
ZI du moulin
Chemin de la Turdine
69490 Pontcharra sur Turdine

Téléphone du responsable PARIS Christophe 06.76.64.62.01

TRANSPORT

Pour ceux qui choisissent l'option transport, il est impératif de contacter le responsable le vendredi qui précède le début du séjour, pour définir l'heure et le lieu précis du RDV.

